

DECISION DU BUREAU N° B53.22

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-09-01-00026 du 1^{er} septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération N°2020.62.5-4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT ;

Vu le 2^{ème} Contrat Territoire Lecture (CTL), signé en date du 17 mai 2021, entre la Communauté de Communes, le Département du Rhône et la DRAC pour une durée de 3 ans ;

Considérant que la Communauté de communes a recruté un coordinateur pour le réseau des bibliothèques Liaison.

Considérant que la navette est opérationnelle depuis janvier 2020

Considérant que les principaux objectifs du programme d'aménagement visent à :

- Offrir à la population des services de proximité
- Mettre en commun leurs collections
- Développer les synergies entre les équipes
- Conduire une politique d'animation et de formation

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler la demande de subvention pour la mise en œuvre de la deuxième année du 3^{ème} Contrat Territoire Lecture ;

DECIDE

- **D'Autoriser** Monsieur le Président à solliciter le Département du Rhône et la Direction Régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône Alpes pour la mise en œuvre de la deuxième année du Contrat Territoire Lecture, signé en date du 17 décembre 2021 ;
- **D'Approuver** le plan de financement comme suit :

	Année 2023 Année n°3 du CTL
• Montant total des charges liées à l'emploi du Coordinateur du réseau des bibliothèques de la CCPO	42 000 €
• Montant total des dépenses liées au projet d'intervention d'un auteur illustrateur sur le réseau des bibliothèques	8 266 €
• DRAC	19 133 €
• Autofinancement	31 133 €

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,
Le 21 novembre 2022

Pierre BALLELIO
Président




Nicolas VARIGNY
1^{er} Vice-président




Michel BOULUD
2^{ème} Vice-président




Mireille BONNEFOY
3^{ème} Vice-président




Timotéo ABELLAN
4^{ème} Vice-président




Mattia SCOTTI
5^{ème} Vice-président




Jean Philippe CHONE
6^{ème} Vice-président




Affichée le..... **22 NOV. 2022**
Certifiée exécutoire le..... **22 NOV. 2022**